

Annexes à joindre à la « Demande de diplôme ou de titre délivré par la validation des acquis de l'expérience au ministère chargé de l'agriculture CERFA N°12818*01 : LIVRET DE RECEVABILITE »

Annexe au dossier de (nom, prénom) :

Pour la demande de diplôme ou titre :

ANNEXE 1 (pour la RUBRIQUE N°1)

Informations complémentaires demandées par les DRAAF chargées d'effectuer le suivi administratif des dossiers des candidats

Adresse mél :

Numéro de fax :

Si vous avez occupé des activités à temps partiel ou incomplet, il vous est demandé de calculer les temps cumulés en nombre de mois

Expérience professionnelle : (nb de mois)

Expérience bénévole : (nb de mois)

Si vous avez déclaré avoir obtenu un diplôme ou un titre à l'issue d'une formation professionnelle

→ Fournissez la copie de chaque diplôme ou titre obtenu

→ Établissez la liste des copies fournies :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ANNEXE 2 (pour la RUBRIQUE N°2) - Cette page peut être dupliquée autant de fois que nécessaire (en commençant par la plus récente)

La DRAAF étudie la nature des activités exercées et leur rapport avec le diplôme demandé.
Cette étude permet de définir l'option, la spécialité mais aussi le niveau du diplôme qui correspond à votre expérience.
Pour faciliter la détermination du diplôme, il vous est demandé de détailler ci-dessous
la nature de chaque activité principale que vous avez déclarée dans la colonne 8 du tableau de la rubrique N°2.
Apportez toute information précisant votre niveau de responsabilité ou d'autonomie.

1 Emploi ou fonction bénévole occupée	8 Principales activités exercées en rapport avec le diplôme ou le titre professionnel visé
<i>Exemple :</i> <i>Commercial pour un</i> <i>fabricant d'aliments du</i> <i>bétail</i>	<i>De 1990 à 1996 : vendeur sur 4 départements</i> <i>De 1997 à 2000 : animateur des ventes</i> <i>De 2000 à 2007 : chef des ventes</i> <i>De 2007 à ce jour : chef de marché</i>

ANNEXE 3 (pour la RUBRIQUE N°2)

Pour vous aider à calculer le nombre d'heures total à renseigner dans la colonne 6 de la rubrique n°2, nous vous conseillons de vous servir des informations figurant sur le tableau ci-dessous

6 - Total des heures

Temps travail/semaine	Texte référence	Date d'application	Nombre d'heures temps PLEIN/mois	Nombre d'heures temps PARTIEL/mois 90%	Nombre d'heures temps PARTIEL/mois 80%	Nombre d'heures Temps plein/an (travaillé+congés)	EQUIVALENT Nombre d'heures Temps plein/an (travaillé+congés) SUR TROIS ANS	Nombre d'heures temps plein/an (travaillé)
35 h		1 ^{er} janvier 2005	$\frac{35 \times 52}{12} = 151,66$ (soit 151 h 40 min)	136,50 (soit 136 h 30 min)	121,33 (soit 121 h 20 min)	1 820 h	5 460 h	1 607 h
35h	Loi 2000-37 du 19 janvier 2000 code du travail	1 ^{er} janvier 2000	$\frac{35 \times 52}{12} = 151,66$ (soit 151 h 40 min)	136,50 (soit 136 h 30 min)	121,33 (soit 121 h 20 min)	1 820 h	5 460 h	1 600 h
39 h	Ordonnance 16 janvier 1982	1 ^{er} février 1982	$\frac{39 \times 52}{12} = 169$ (soit 169 h 0 min)	152,10 (soit 152 h 06 min)	135,20 (soit 135 h 12 min)	2 028 h	6 084 h	
40h	Décrets 1936	1936	$\frac{40 \times 52}{12} = 173,33$ (soit 173 h 20 min)	156 (soit 156 h 0 min)	138,67 (soit 138 h 40 min)	2 080 h	6 240 h	
			Nombre mois temps PLEIN	Nombre mois temps PARTIEL 90%	Nombre mois temps PARTIEL 80%	Nombre mois temps PARTIEL 70%	Nombre mois Temps PARTIEL 60%	Nombre mois Temps PARTIEL 50%
			12 mois	10,8 mois	9,6 mois	8,4 mois	7,2mois	6 mois